

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DJS 1G Subvention d'équipement (500.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

MM. Jean VUILLERMOZ et Pierre MANSAT,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le décret n°70-15 du 5 janvier 1970 portant création du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve ;

Vu le budget du Syndicat interdépartemental pour l'exercice 2012 adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 20 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande l'autorisation de verser une subvention d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, (93.000 Bobigny), au titre de ses recettes conformément à son budget primitif 2012, approuvé par son Conseil d'administration le 11 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement d'un montant de 500.000 euros au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve, 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, Bobigny (Seine Saint-Denis) conformément à son budget primitif pour 2012.

Art. 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement, du Département de Paris, Autorisations de Programme 1102923 et 1202923 (comptes d'immobilisations), nature 204182-ligne de subvention DE88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32, mission 9001075, chapitre : 204, activité 080.